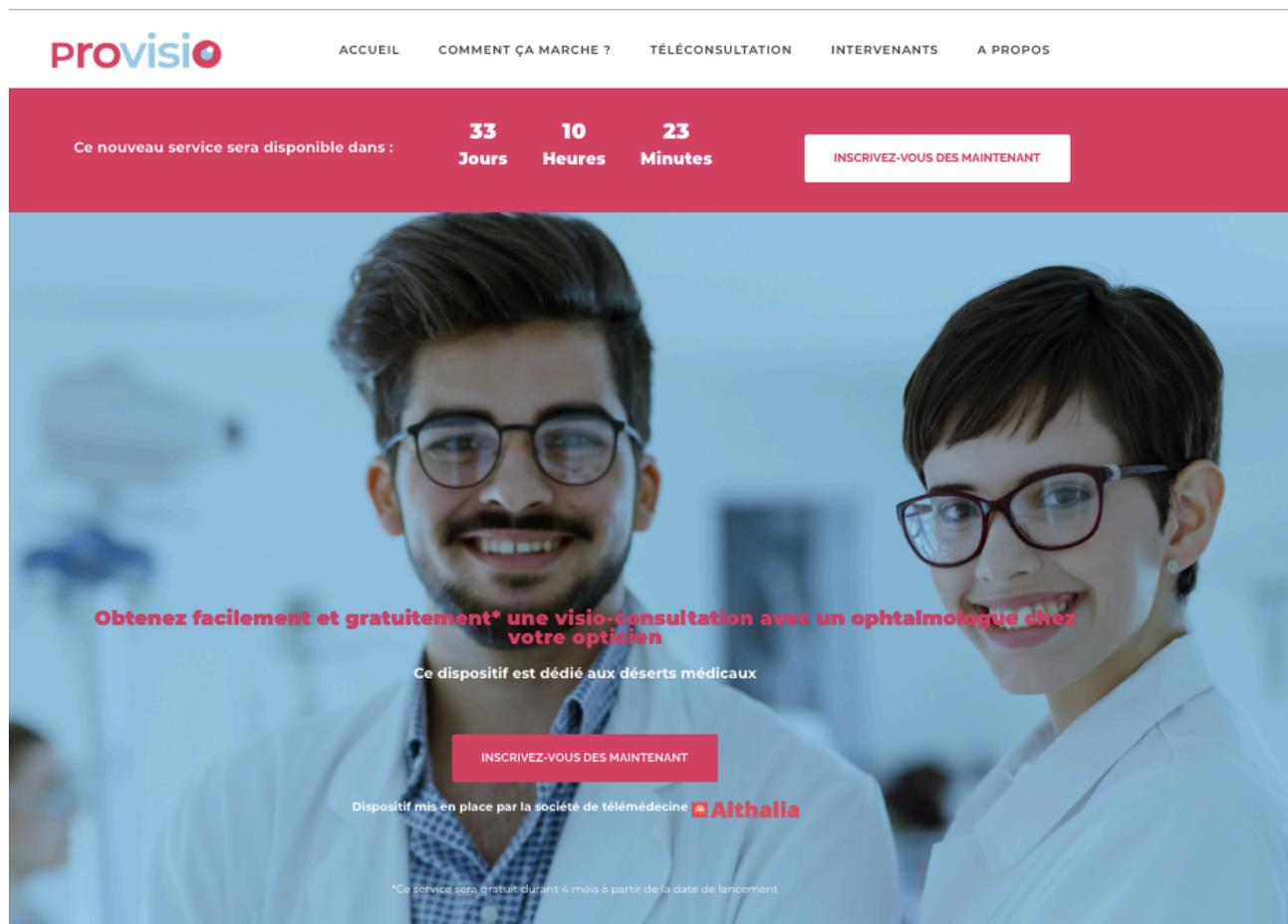


## DOSSIER DE PRESSE



**provisio** ACCUEIL COMMENT ÇA MARCHE ? TÉLÉCONSULTATION INTERVENANTS A PROPOS

Ce nouveau service sera disponible dans : **33 Jours 10 Heures 23 Minutes** [INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT](#)

**Obtenez facilement et gratuitement\* une visio-consultation avec un ophtalmologue chez votre opticien**

Ce dispositif est dédié aux déserts médicaux

[INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT](#)

Dispositif mis en place par la société de télé-médecine **Althalia**

\*Ce service sera gratuit durant 4 mois à partir de la date de lancement.

**ALTHALIA ET GRANDVISION FRANCE LANCENT, EN PARTENARIAT, LE PREMIER SERVICE DE VISIO-CONSULTATION OPHTALMOLOGIQUE CHEZ L'OPTICIEN : PRO-VISIO.FR**

**UN NOUVEAU PARCOURS PLAÇANT LES PATIENTS RÉSIDANT DANS DES DÉSERTS MÉDICAUX AU CENTRE D'UN DISPOSITIF SÉCURISÉ ET MÉDICALEMENT QUALITATIF**

Paris, le 4 octobre 2018

**Pro-visio.fr : un service innovant dans sa conception et son organisation**

L'objectif de [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr) est de proposer un bilan visuel non invasif (sans aucun contact entre le matériel de diagnostic et les yeux, et sans produit chimique dans les yeux) chez l'adulte de 16 à 60 ans. Cette visio-consultation est réalisée par un ophtalmologue avec un patient qui se trouve dans une pièce dédiée dans le magasin de l'opticien diplômé participant au système pro-visio.fr.

Le déploiement de cette organisation cible les zones caractérisées par une faible densité médicale (ophtalmologues et orthoptistes), mais avec une présence d'opticiens diplômés. Les zones de déploiement de ce dispositif auprès des opticiens-ophtalmologues correspondent aux zones A et B de l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique. Les opticiens et les ophtalmologues devront être agréés pour pouvoir intervenir dans ce dispositif – agrément qui s'appuie sur des investissements technologiques – et seront soumis à un protocole de formation.

**L'objectif est triple :**

- **permettre une réduction drastique des temps d'attente ;**
- **favoriser l'accès au diagnostic concernant la santé visuelle et limiter les renoncements à ces soins essentiels ;**
- **favoriser la prévention et notamment le dépistage de la rétinopathie diabétique et du glaucome pour l'ensemble des populations résidant dans les zones A et B prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique.**

Depuis plusieurs mois, Althalia, société de coordination de soins, signataire d'un contrat de télémédecine avec l'ARS IdF, et GrandVision, société mère des enseignes GrandOptical, Générale d'Optique et Solaris en France, œuvrent pour mettre à disposition des Français résidant dans des déserts médicaux un nouveau parcours de soins en optique-ophtalmologie, nommé Pro-visio.fr, complémentaire aux parcours existants.

[Pro-visio.fr](http://pro-visio.fr) n'est pas seulement une plateforme d'organisation de rendez-vous. C'est aussi une organisation construite autour et sous la supervision d'ophtalmologues, en étroite collaboration avec des opticiens et fournisseurs de matériel ophtalmologique.

Cette organisation se fonde sur plusieurs principes forts :

- **Création d'avant-postes de dépistage et d'analyse de la santé visuelle :** Une innovation dans le parcours de soins pour contribuer à faciliter l'accès au dépistage et à une première analyse de la santé visuelle, en s'appuyant sur un professionnel de santé qui est en proximité géographique forte avec les patients et qui permet une présence homogène sur l'ensemble des départements français. L'objectif est de créer un avant-poste de dépistage et de « screening » de la population résidant dans des déserts médicaux (dans la composante « santé visuelle ») pour orienter les patients le nécessitant vers des structures d'approfondissement et de traitement, que ce soit chez l'ophtalmologue ou en hôpital ;
- **Garantie de continuité de soins :** Une innovation dans l'approche en matière de coordination sur le territoire. Le projet est né et a été présenté aux autorités compétentes avec le principe de coordination territoriale entre les professionnels (à

l'échelle du département et/ou de la région), c.-à-d. que les ophtalmologues et les opticiens d'un même territoire se coordonneront pour garantir la possibilité d'organiser une consultation physique en cas de nécessité ;

- **Garantie d'ouverture à tous les professionnels ophtalmologues et opticiens diplômés** : pro-visio.fr n'est pas une plateforme ou une organisation exclusivement dédiée aux opticiens du groupe GrandVision France. C'est une plateforme ouverte à l'ensemble de la profession : tous les opticiens lunetiers diplômés et les ophtalmologues régulièrement inscrits à l'Ordre des médecins peuvent adhérer et participer au système ;
- **Garantie de séparation des activités médicales et des activités commerciales de vente d'équipements** : les patients n'ont aucune obligation d'achat des équipements optiques auprès de l'opticien choisi pour bénéficier de la visio-consultation ophtalmologique. Par ailleurs, depuis la signature de l'avenant n° 6 à la convention médicale de 2016 publié au Journal officiel du 10 août 2018, ces actes de consultation seront totalement remboursés par la sécurité sociale, la télé-consultation est facturée par le médecin télé-consultant au même tarif qu'une consultation en face-à-face, les taux de prise en charge de la télé-consultation réalisé par un ophtalmologue sont les mêmes que pour une consultation habituelle. Aucune relation financière n'existe entre les opticiens et la société de télémédecine Althalia d'une part, et d'autre part les médecins ophtalmologues ;
- **Garantie de qualité et de sécurité tout au long du parcours** : construit avec la supervision d'ophtalmologues, l'ensemble du parcours a été optimisé pour garantir sécurité et qualité :
  - Questionnaire médical préalable pour prendre en compte l'historique médical du patient ;
  - L'ensemble des professionnels intervenant doivent tester et se former au processus, et obtenir un agrément par un ophtalmologue avant de pouvoir participer au système ;
  - Choix des équipements technologiquement les plus avancés, complètement automatisés et non invasifs, garantissant la plus haute qualité dans la prise des images et des mesures ;
  - Garantie de secret médical : le patient bénéficie de la visio-consultation dans une pièce dédiée et spécifiquement isolée, visuellement et phoniquement, du magasin ;
  - Garantie de sécurité du stockage des informations : les dossiers médicaux des patients sont conservés sur des serveurs auprès d'un hébergeur agréé de données de santé.

**Le service pro-visio.fr est en ligne : les patients et les professionnels intéressés peuvent déjà s'inscrire. La priorité en matière de déploiement est donnée aux territoires ayant la plus forte demande en nombre de patients demandeurs du dispositif et se caractérisant en zones A et B par la densité médicale.** Le dispositif se déploiera, en fonction des patients demandeurs et des professionnels de santé inscrits, à partir du 5 novembre 2018.

« Nous constatons sur le terrain, surtout dans des régions caractérisées par une faible présence d'ophtalmologues et d'orthoptistes, un allongement alarmant des délais pour

bénéficier d'une consultation ophtalmologique. Le Groupe GrandVision a décidé d'agir pour accompagner les politiques de santé et pour offrir à ses clients le plaisir de bien voir. Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux Français résidant dans des déserts médicaux un nouveau dispositif de qualité et sécurisé permettant à tous de recevoir dans un délai acceptable un bilan professionnel de la vue. Nous sommes persuadés que l'ensemble de la profession, tant nos confrères opticiens que les ophtalmologues, adhérera à cette initiative de santé visuelle. La situation actuelle est extrêmement préoccupante et nous devons continuer à y remédier avec un travail collaboratif. » (Alain Cottet, Directeur général de GrandVision France)

« Nous croyons en une télémédecine qui impacte durablement et profondément l'organisation actuelle des professionnels de santé. Nous proposons un parcours de santé alternatif, qui ne se cantonne pas à une conversation par visio-consultation entre un médecin et son patient. Notre proposition implique l'utilisation d'outils et de matériel de diagnostic performants et compatibles avec ce schéma de consultation. C'est une proposition qui génère des analyses efficaces et pertinentes dans la constitution d'un diagnostic utile. Pro-visio.fr est un exemple de l'approche d'Althalia de la télémédecine. Nous sommes particulièrement heureux et fiers de notre collaboration avec un groupe tel que GrandVision et de son adhésion complète à cette nouvelle philosophie. » (Massimo di Cicilia, CEO d'Althalia)

Le service sera progressivement ouvert à partir du 5 novembre 2018. Les inscrits seront informés au fur et à mesure qu'un opticien proche de leur zone de résidence sera opérationnel.

### **Plus d'informations :**

## **À quel besoin de santé territoriale l'organisation de la télémédecine répond-elle ?**

Un double constat partagé par tous :

- une forte croissance des besoins en diagnostic et en suivi des déficiences visuelles en France, à cause du vieillissement de la population et de l'utilisation de plus en plus significative d'écrans ;
- une population d'ophtalmologues en stagnation et de plus en plus âgés, qui conduit à chercher des solutions pour réduire drastiquement le délai d'attente pour une consultation, établi à ce jour à 111 jours (3,7 mois) en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine, mais avec de fortes disparités régionales, certains territoires souffrant d'un refus de prise en charge de nouveaux patients par la majorité des ophtalmologues y exerçant.

Ce dispositif est dédié, en matière de déploiement, aux territoires considérés comme zones A et B selon l'arrêté du 13 novembre 2017 relatif à la méthodologie applicable à la profession de médecin pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique.

## **L'accès aux consultations ophtalmologiques : une situation préoccupante**

L'ensemble des professionnels en ophtalmologie lance une alerte concernant les dispositifs, présents et envisagés à ce jour, pour répondre aux demandes grandissantes de diagnostic et soins dans le domaine ophtalmologique.

En 2016, en France métropolitaine, nous comptons 4.941 ophtalmologues en activité. En prenant en compte les DROM-COM, nous disposons sur l'ensemble du territoire national de 5.091 ophtalmologues inscrits au CNOM dans cette spécialité.

En 2009, le nombre d'ophtalmologues en France (métropole et DROM-COM) était de 5.349. Entre 2009 et 2016, nous avons ainsi déjà perdu plus de 250 ophtalmologues.

Aujourd'hui, il est intéressant de s'attarder sur la pyramide des âges de la population d'ophtalmologues : 57 % des ophtalmologues ont plus de 55 ans, dont 1.806 (35 %) ont plus de 60 ans.

Les prévisions d'évolution faites en 2016 pour 2025 par le CNOM, en tenant en compte du nombre de postes disponibles pour la spécialité, sont de 4.808 ophtalmologues (source : Atlas de la démographie médicale 2016, publication CNOM).

La question de la démographie en ophtalmologie est devenue une préoccupation importante des professionnels. Le SNOF – Syndicat national des ophtalmologistes en France – lance depuis de nombreuses années des avertissements sur le nombre de postes de formation disponibles pour cette spécialité.

## **Délais d'attente significatifs et refus de consultation ophtalmologique**

La moyenne nationale pour bénéficier d'une consultation ophtalmologique a récemment été estimée à 111 jours (3,7 mois) au niveau national. Mais une étude spécifique en Rhône-Alpes menée en 2015 par l'URPS Médecins libéraux auprès de 147 ophtalmologues libéraux a montré que ce délai était de 5 à 6 mois dans cette région. En effet, les disparités sont très significatives selon la région et le département, selon la densité d'ophtalmologues présents sur le territoire concerné. Le département de la Loire est le plus touché en France, avec un délai moyen de 205 jours et un refus de nouveaux patients par 65 % des ophtalmologues. Ces spécialistes exercent aujourd'hui majoritairement en activité libérale (86 %) ou mixte (cumul avec une activité en hôpital).

## **Une croissance importante des déficiences visuelles**

Selon la classification internationale des maladies, la vision se partage en quatre catégories :

1. La vision normale
2. La déficience visuelle modérée
3. La déficience visuelle grave
4. La cécité

L'amélioration globale des conditions de vie et d'hygiène a permis de maîtriser et de faire presque disparaître les causes évitables de déficiences visuelles. D'autres, telles que le vieillissement de la population, le rôle croissant des écrans dans notre quotidien et la sédentarité, ont un rôle croissant sur l'accroissement des certains défauts visuels, tels que la presbytie, la myopie et la DMLA.

Concernant la rétinopathie diabétique, afin de prévenir un risque élevé de cécité, les patients diabétiques devraient réaliser chaque année un examen du fond d'œil chez un ophtalmologue. Mais seuls 50 % des patients concernés s'y soumettent, essentiellement à cause de la pénurie des ophtalmologues et des longs délais d'attente. Or, la rétinopathie diabétique est la première cause de cécité chez les moins de 65 ans en France. Après 15 ans de diabète, environ 2 % des patients deviennent aveugles et 15 % souffrent de déficience visuelle sévère. Aujourd'hui, en France, moins de 50 % des diabétiques bénéficient d'un dépistage annuel, selon la Haute autorité de santé.

La situation de la détection et du suivi de l'évolution de ces troubles est préoccupante en France. Le nombre de personnes dont les problèmes de vision ne sont pas ou sont mal corrigés est en augmentation. Les conséquences peuvent être importantes au quotidien, notamment sur le marché du travail.

## En quoi [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr) est-il innovant ?

**Pro-visio.fr est le premier et unique système de télé-médecine en ophtalmologie en France à ce jour.**

La télé-médecine a été définie par le décret du 19 octobre 2010, qui définit 5 actes de télé-médecine :

- la télé-consultation : un professionnel médical donne une consultation à distance à un patient ;
- la télé-expertise : permet à un professionnel médical de solliciter l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux experts ;
- la télé-surveillance ;
- la télé-assistance ;
- la réponse médicale apportée dans le cadre de la régulation médicale (SAMU).

Dans les derniers mois, plusieurs institutions et sociétés ont commencé à définir comme solution de télé-médecine le protocole Muraine, instauré par l'instruction DSS/1B n° 2015-209 du 13 mai 2015 relative aux modalités de mise en œuvre des coopérations entre professionnels de santé concernant le bilan visuel, et plus particulièrement entre orthoptistes et ophtalmologues. L'activité propre à ce protocole, telle que la télé-transmission des clichés de fond d'œil à l'ophtalmologue, ne correspond à aucun acte relatif au décret de télé-médecine mentionné. L'orthoptiste n'étant pas un professionnel médical, il ne peut pas faire d'actes de télé-médecine, et l'ophtalmologue n'est ni en télé-consultation avec le patient (relation « real-time ») ni en télé-expertise avec un professionnel médical, l'orthoptiste étant un auxiliaire médical.

**Pro-visio.fr est à ce jour le seul dispositif de télémédecine en ophtalmologie en France se structurant autour d'une télé-consultation (ou visio-consultation) entre un ophtalmologue et un patient, accompagné dans cette activité par un opticien lunetier dûment formé et agréé pour cette activité.**

Par ailleurs, dans ce dispositif, on ne parle pas de délégation d'actes médicaux à l'opticien, ce dernier étant dans une situation d'accompagnement, sous les ordres et le contrôle permanent du médecin ophtalmologue. Il faut souligner que, depuis 2007, l'opticien peut réaliser un examen de la réfraction visuelle, possibilité renforcée par le décret publié le 12 octobre 2016.

### **À propos de GrandVision France – Générale d'Optique, GrandOptical, Solaris**

La filiale France de Grand Vision, leader mondial de l'optique, avec plus de 7 000 magasins implantés dans 44 pays et 34 enseignes locales renommées, ambitionne de devenir l'employeur incontournable du secteur de l'optique. GrandVision en France, c'est plus de 800 magasins en succursales et en franchises, couvrant les enseignes Générale d'Optique, GrandOptical et Solaris. C'est également le plus grand succursaliste du secteur optique, avec plus de 4 000 collaborateurs. Son ambition est de contribuer aux politiques de prévention et de santé visuelle pour toutes les catégories de la population et pour tous les moments de la vie.

[www.grandvision.com](http://www.grandvision.com)

### **À propos d'Althalia**

Althalia est une société française de services médicaux opérant au niveau européen qui réalise et met en œuvre pour ses membres, individus et/ou salariés de petites, moyennes ou grandes entreprises, des programmes de prévention en santé et bien-être.

La mission principale d'Althalia est d'évaluer la qualité des centres de soins et des praticiens pour garantir des parcours de soins de grande qualité, dans la plus totale indépendance vis-à-vis des organismes de régime obligatoire/complémentaires santé (Sécurité sociale, compagnies d'assurance ou mutuelles) ou des fournisseurs de soins (centres de soins, hôpitaux et praticiens).

[www.althalia.com](http://www.althalia.com)